

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

En France comme en Europe, l'accélération du développement des énergies renouvelables est à l'ordre du jour.

L'Assemblée nationale examinait cette semaine le projet de loi visant à accélérer la production d'énergies renouvelables. Un texte qui arrive à point nommé au moment où l'hiver commence à montrer son nez et où la flambée des coûts de l'énergie met en évidence la fragilité de notre pays en matière d'autonomie énergétique.

On rappellera que, fin octobre, Jean-Claude Rancurel, Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage, avait été auditionné dans le cadre d'une mission flash sur les énergies renouvelables et dans la perspective de ce projet de loi ENR.

Le Sénat avait adopté ce projet de loi par une très large majorité, 5 sénateurs seulement s'y étant opposés. Au passage, le projet de loi s'était singulièrement enrichi, passant de 21 articles à 90! On relèvera notamment que les sénateurs ont été plus offensifs que le texte initial sur nombre de dispositions comme celle visant à imposer l'équipement des parkings extérieurs de plus de 2 500 m² avec des ombrières photovoltaïques. Ils ont ainsi élargi cette disposition en l'appliquant à tous les parkings extérieurs de plus de 80 places et en ouvrant la possibilité d'utiliser tout autre procédé de production d'ENR.

14 milliards de m³

de gaz pourraient être économisés en Europe en 2023 grâce au déploiement des ENR.

Par ailleurs, les sénateurs ont finalement renoncé à conférer un droit de véto aux Maires sur l'implantation d'ENR sur leur territoire. Ils ont admis en contrepartie un dispositif inversé permettant aux communes de faire connaître les zones prioritaires susceptibles d'accueillir un projet ENR et c'est sur ces zones que le Maire aura un avis à donner.

Enfin, pour faciliter l'acceptation des ENR, les sénateurs ont élargi le partage territorial de la valeur des énergies renouvelables en prévoyant que les rabais sur les factures concerneraient les communes où les équipements sont implantés mais également celles d'où ces installations sont visibles.

Les députés iront-ils plus loin ? Ou seront-ils, au contraire, plus frileux. Car en effet, le déploiement des ENR pose une autre question : celle de la biodiversité qu'il faut aussi préserver. Il se pourrait donc que le développement des ENR soit cantonné aux zones déjà artificialisées et que les nouveaux équipements solaires ne puissent pas empiéter davantage sur les sols.

Les nuisances sonores et esthétiques des éoliennes ont d'ailleurs été pointées du doigt au Sénat et fait l'objet de plusieurs amendements, l'un exigeant l'avis conforme d'un ABF pour les projets de parcs éoliens de grande dimension entrant dans le champ de visibilité d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable, d'autres visant à imposer des contrôles effectifs de nuisances pour les implantations d'éoliennes situées à moins de 1 500 m des habitations.

Bref, on voit bien que le débat est tout sauf simple.

De son côté, la Commission européenne a adopté le 9 novembre dernier, en procédure d'urgence, une nouvelle proposition de règlement établissant un cadre pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables dans l'Union européenne.

(Suite p. 4)



COMMUNICATION

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VA SE FAIRE TOUTE SEULE : SUITE

L'objectif politique de la CAPEB est de convaincre nos partenaires institutionnels et les Pouvoirs publics que les entreprises artisanales du bâtiment pourraient faire bien plus qu'elles ne le font déjà pour accélérer la rénovation énergétique si l'Etat levait les freins qui sont parfaitement identifiés.

Nous avons tenu ce discours au sein du Manifeste que nous avons publié la semaine dernière dans Le Monde et nous le confirmons cette semaine en diffusant une série de 6 capsules vidéo avec le témoignage de 6 artisans présents sur ces marchés. Un grand merci à chacun d'entre eux d'avoir pris quelques minutes pour leur contribution! Ces vidéos, très courtes, rappellent qu'il y a 30 millions de logements à rénover en 30 ans et que les 560 000 entreprises artisanales du bâtiment sont prêtes à relever le défi de la rénovation énergétique MAIS pour cela... il faut simplifier les tâches administratives et stabiliser les réglementations, il faut augmenter les aides et contrôler les travaux

réalisés, il faut accélérer le traitement des dossiers et des paiements MaPrimeRénov', il faut indexer les aides aux prix du marché, il faut concerter les acteurs avant de mettre en place des réglementations.

CHAVOT

Nous diffuserons ces 6 capsules vidéos sur nos réseaux sociaux à compter de cette semaine et nous vous invitons à en faire de même. Les capsules vidéo existent en deux formats: rectangulaire et carré.

Elles sont à votre disposition ici.

SOCIAL

→ LES VICTOIRES DE LA PRÉVENTION RÉCOMPENSENT UN ADHÉRENT DE LA CAPEB

L'OPPBTP a remis cette semaine les « Victoires de PréventionBTP 2022 » destinées à saluer les initiatives les plus remarquables en matière de prévention.

Le concours a révélé une forte mobilisation pour le sujet et a suscité près de 250 candidatures issues de tous horizons : chefs d'entreprise, salariés, apprentis, préventeurs, maîtres d'œuvre et d'ouvrage. 23 d'entre elles ont finalement été sélectionnées parmi lesquelles 5 entreprises de moins de 10 salariés et 9 entreprises comptant de 10 à 50 salariés.

Cécile Beaudonnat, administratrice confédérale en charge des questions de santé et sécurité, et membre du Jury de ce concours, participait à cette cérémonie et a remis, à cette occasion, le prix du management de la prévention dans la catégorie des moins de 10 salariés, à l'entreprise de maçonnerie – gros œuvre Elite Construction, installée

à Dijon et adhérente à la CAPEB Côte d'Or. Félicitations donc à notre adhérent qui a mis en place une démarche « Lean » incluant un briefing matinal, un groupe WhatsApp pour la communication au sein de l'équipe, un calendrier pour anticiper la location de matériels, les livraisons de matériaux, le phasage des chantiers et l'affectation des différents membres de l'équipe sur les chantiers et enfin, un cahier de vie de chantier qui permet à chacun(e) de noter les dysfonctionnements constatés.

Elite Construction a ainsi optimisé l'exécution des différentes tâches, réduit ses déplacements ainsi que le bruit et les poussières émis. Bref, une démarche totalement gagnante!



ÉCONOMIE

→ MARCHÉS PUBLICS : LA CAPEB PLAIDE POUR ÉRADIQUER LES CLAUSES SOURCES DE SURCOÛTS

Le vice-président de la CAPEB en charge des questions économiques est intervenu le 2 décembre 2022 dans une Web Conférence "Acheteurs publics : combien nous coûtent nos clauses contractuelles?", organisée par l'Association des Acheteurs Publics (AAP).

C'est la seconde fois cette année, et c'est fondamental pour mettre en lumière les améliorations attendues par les petites entreprises du bâtiment directement auprès des acheteurs publics (ex: pas de marchés à prix ferme dans la période actuelle). La CAPEB se félicite que l'AAP ait pris l'initiative de cette réflexion commune.

À cette occasion, David Morales a pu mettre en exergue les principales clauses ou fonctionnements des acheteurs publics qui renchérissent le prix de marchés publics (exigence de faire participer les entreprises à toutes les réunions de chantier alors que l'entreprise a fait le terrassement et qu'elle n'est plus concernée par la suite, oubli ou erreurs dans les cahiers des charges, poids des clauses sociales et environnementales si mal calibrées pour les TPE...).

Il a évoqué longuement les difficultés des entreprises face aux prix fluctuant des fournisseurs et la difficulté de préparer son offre de prix pour un marché qui commencera dans 6 mois alors que les prix ne cessent d'augmenter actuellement.



Il ressort de ces échanges que l'AAP est favorable à encourager le dialogue entre l'acheteur public et les entreprises en amont d'une part pour faciliter la participation des TPE et PME, y compris avec les organisations professionnelles locales, et d'autre part, pour rendre plus fluide la phase d'exécution des marchés publics tant pour l'entreprise que le maître d'ouvrage.

Des regards croisés qui ont permis aux acheteurs de comprendre les difficultés concrètes des entreprises en matière de prix actuellement et de mieux appréhender les spécificités des entreprises artisanales du bâtiment. Les acheteurs ont été curieux et attentifs saluant eux aussi la qualité des échanges.



ECONOMIE

→ LES ABF SE PENCHENT SUR LA RÉNOVATION **ÉNERGÉTIOUE DU BÂTI ANCIEN**

L'association des Architectes des Bâtiments de France a organisé dernièrement un colloque à l'attention de tous ses ressortissants sur la thématique de la rénovation énergétique du bâti ancien. Un sujet prégnant dès lors que le bâti ancien a vocation à recevoir du public ou à servir d'habitat.

Plusieurs architectes ont témoigné de leurs expériences de rénovation, soulignant les difficultés tout à fait spécifiques auxquelles ils ont été confrontés, l'un d'eux ayant dû rénover un immeuble de 1962 doté de fenêtre Jean Prouvé, par exemple. Au cours de ce colloque, l'ABF Gabriel Turquet de Beauregard est intervenu pour présenter une série de fiches pratiques qu'il a élaborées au fil de ses expériences. On rappellera ici que cet ABF a aussi collaboré avec la CAPEB des Pays de la Loire, notamment sur les fenêtres anciennes.

Eric Le Dévéhat, administrateur confédéral en charge du dossier Patrimoine pour la CAPEB, participait à ce colloque et pu échanger à cette occasion avec le Président de l'association des ABF, Fabien Sénéchal ; une rencontre prometteuse pour une future collaboration.

→ LA POLITIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À L'ÉPREUVE DE LA COUR DES COMPTES

La Cour des Comptes porte un regard sévère sur la politique de rénovation énergétique menée par le Gouvernement.

Elle dénonce le manque de cohérence de cette politique en soulignant que les réformes successives nuisent à la lisibilité des dispositifs. Et de pointer les travaux éligibles au taux réduit de TVA qui ne sont pas identiques d'un dispositif à l'autre.

La Cour met en évidence également l'instabilité des règles de calcul de ces aides qui perd les usagers. Elle souligne par ailleurs que le regroupement des différents intervenants sous « France Rénov » ne suffit pas à clarifier qui fait quoi. « Il s'agit davantage d'un annuaire de plateformes que d'une harmonisation des services proposés » constate-t-elle.

La Cour considère que les travaux de rénovation énergétique ne font pas suffisamment l'objet d'études d'impact et qu'il faudrait davantage en mesurer l'efficacité au regard de l'empreinte environnementale. À cet égard, elle suggère de mieux tenir compte du niveau d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre obtenu ainsi que du recours aux matériaux biosourcés et aux techniques respectueuses de l'environnement plutôt que du nombre de logements rénovés comme c'est le cas aujourd'hui.

La Cour invite donc les Pouvoirs publics à faire une estimation précise des engagements financiers et bénéfices attendus, à définir plus exactement les règles de cumul des gestes de rénovation énergétique, à mesurer l'efficacité des dispositifs d'aide sur la base de données fiables et enfin, à renforcer le pilotage national de la rénovation énergétique.

La CAPEB partage bon nombre des constats faits par la Cour des Comptes, tout en rappelant que l'atteinte des objectifs environnementaux dans le bâtiment ne pourra pas se faire qu'au travers des rénovations globales. Il est donc essentiel d'inciter, mieux qu'actuellement, les particuliers à s'engager dans un parcours de travaux ambitieux.



→ LES NOUVELLES RESPONSABLES DE CDFA SE FORMENT!

Un groupe de responsables de Commission Départementale de Femmes de l'Artisanat a suivi une formation à la Confédération le 29 novembre dernier.

Autour de la Présidente de la CNFA, Cécile Beaudonnat, les 12 participantes ont pu revenir aux fondamentaux de leur fonction et acquérir quelques clés leur permettant d'une part de se positionner par rapport au Président, aux administrateurs et à l'équipe administrative de leur CAPEB, et d'autre part d'animer les différentes instances en tant que responsable CDFA. Une occasion aussi de rappeler combien il est important de se former pour bien connaître les contours de ses fonctions et bien remplir ses missions.





→ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CÔTE D'OR À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La Capeb Côte-d'Or a été reçue jeudi dernier à l'Assemblée nationale à l'invitation du Député Renaissance, Didier Paris.

Le Président de la CAPEB Côte-d'Or, Jean-Sébastien Nonque à la suite des rencontres parlementaires qu'il avait organisées lors des élections législatives, avait en effet été convié, avec son Conseil d'administration, à visiter le

Palais Bourbon, par le Député. Cette visite a été ensuite suivie d'un déjeuner organisé dans les salons de la Questure à l'Assemblée, en présence de Madame Fadila Khattabi Députée Renaissance de la Côte-d'Or et Prési-

dente de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée, et en présence également du député Renaissance Didier Martin. Les élus de la délégation de la CAPEB Côte

d'Or ont particulièrement apprécié la qualité de l'accueil du Député Didier Paris, mais aussi celui de la Présidente Fadila Khattabi, et ont surtout pu réaliser tout l'intérêt que les parlementaires de ce département portent aux préoccupations que nous exprimons au quotidien. Une conséquence heureuse de bonnes relations entretenues localement avec les parlementaires.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



ASSISES DU TRAVAIL

Vendredi 2 décembre, la 1ère vice-présidente Corine Postel a participé au lancement des Assises du Travail organisées par le ministre Olivier Dussopt dans le cadre du Conseil National de la Refondation.

Ces Assises devront permettre de réfléchir à trois aspects: les rapports au travail, la qualité de vie au travail et la démocratie au travail.

PRESSE

Vendredi dernier, Jean-Christophe Repon a donné une interview à l'AFP pour exprimer le point de vue de l'U2P – et de la CAPEB – sur la réforme des retraites et plus particulièrement sur le recul de l'âge à 64 ans ou 65 ans. Une dépêche qui a été reprise par Notre temps et par France Info (voir ici). Ce mardi 6 décembre 2022, le Président de la CAPEB a répondu également aux questions de France Info sur les projets du gouvernement visant à mettre en place un titre de séjour spécifique pour les immigrés qui viendraient travailler dans un métier en tension. Il a rappelé que l'artisanat du bâtiment n'était pas demandeur d'une telle mesure qui, d'ailleurs, ne répond pas aux besoins des TPE du bâtiment. "Si nous avons toujours assimilé les flux migratoires au fil des décennies, nos entreprises ont besoin de compétences à moyen et long terme" a-t-il fait observer, ajoutant qu'il y a un fort potentiel d'embauches dans les métiers de l'artisanat du bâtiment.

Il a également déclaré qu'il fallait regarder au cas par cas la situation des mineurs isolés étrangers en apprentissage et en attente d'une régularisation (réentendre l'interview). Le lendemain, il a répondu aux questions de l'Express qui prépare également un article sur l'emploi des séniors et les titres de séjour. Le numéro est à paraître la semaine prochaine.

CESE

Dans le cadre de la préparation du projet d'avis « Travail, santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques?», la Commission Travail et Emploi, dont

Jean-Christophe Repon est membre, a poursuivi ses auditions. Le bureau du CESE a évoqué la convention citoyenne sur la fin de vie d'une part et une proposition de contribution au volet territorial du Conseil National de la Refondation sur l'éducation.

USH

Le Président de la CAPEB a reçu mardi Emmanuelle Cosse, ancienne Ministre du Logement et de l'habitat durable dans le Gouvernement Valls 2, et pour l'heure Présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat. Il s'agissait d'évoquer les possibilités d'élargissement de nos collaborations avec l'USH et notamment d'examiner les moyens d'une plus forte implication des petites entreprises dans l'amélioration de l'habitat

PARTENARIATS

Le comité de pilotage de Béranger Développement se tenait ce mardi, une occasion de faire un point sur les dispositifs CEE que la CAPEB a mis en place avec Loris Enr, Butagaz et Edf, mais également d'examiner de nouvelles propositions de partenariats avec Siniat, Terreal et Néosystems, propositions qui seront soumises à l'avis du Conseil d'administration de la semaine prochaine.

IRIS-ST

Le Président, avec Gilles Chatras et David Morales, participaient ce mercredi au Conseil d'administration de l'IRIS-ST qui a dressé à cette occasion un premier bilan des actions menées en 2022, des outils créés et des déplacements effectués avec les partenaires. Il a également examiné les actions en cours au premier rang desquelles figure le lancement de l'enquête annuelle pour l'établissement du baromètre Artisanté.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral se réunissait ce jeudi pour examiner les dossiers d'actualité : les travaux du Conseil National de la Refondation

sur le logement, les Assises du BTP et la solidarité de filière impulsée par la CAPEB et qui réunit 40 partenaires à ce jour, le point sur CAP CAPEB et la constitution des premières communautés, la préparation de l'assemblée générale 2023 et de la CNAGS qui la précèdera, et l'examen du projet de budget pour 2023. Le Bureau confédéral a également examiné un projet de programme d'open innovation dédié à la rénovation, déterminé les axes de communication à venir, et enfin évoqué les dernières actualités sociales suite à la réunion des CPPNIs le 30 novembre dernier.

RÉSEAU

Le Président confédéral se rendait en Saône et Loire ce vendredi matin pour discuter une nouvelle fois de l'appli CAPEB et des possibilités ou non d'une collaboration avec la Confédération. On rappellera que le Président était, vendredi dernier, à l'Assemblée générale de l'Aube, à l'occasion de laquelle il a rencontré François Baroin (cf. notre photo).



GOUVERNEMENT

Pour conclure cette semaine syndicale, le Président Jean-Christophe Repon devait participer à une réunion bilatérale avec le cabinet du Ministère du travail à propos de l'immigration dans les branches professionnelles et du projet de loi immigration à venir.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Là encore, il s'agit d'accélérer et de faciliter les procédures d'octroi des permis nécessaires à leur production.

Dans l'immédiat, il s'agit d'une mesure temporaire prévue pour s'appliquer pendant un an et vouée à être prolongée, le temps que la directive révisée sur les énergies renouvelables soit adoptée. La proposition d'urgence permet de considérer certains projets d'énergie renouvelable comme présentant un intérêt public supérieur et, de ce fait, pouvant échapper à certaines obligations prévues par la législation environnementale de l'Union

européenne, en particulier en termes de délais et de procédure d'octroi de permis d'installation pour les projets de toitures solaires, les petites installations solaires d'une capacité inférieure à 50 kW, les pompes à chaleur, et les connexions au réseau de transport ou de distribution.



rendez-vous dans votre espace adhérent sur

Pour tout complément d'information,